



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le mot de la présidente

2018, aura été pour nous une année charnière, une nouvelle organisation a permis à notre association de prendre un nouvel élan et de se structurer. De nouveaux bénévoles (14 en 2017, 20 en 2018) s'investissent dans les permanences et dans le bureau, et ce pour une meilleure efficacité. Marion Jouanin a pris la direction de l'association, elle représente l'association auprès des institutions et de tous nos partenaires, elle organise les permanences, gère les réunions des formateurs... Elle est aidée par Sophie Richard pour tout ce qui est suivi et gestion des apprenants par permanence et par Lydie Sirakorzian qui s'occupe plus spécifiquement des sorties pédagogiques, ce en plus de leurs cours. C'est une nouvelle manière de travailler, une équipe soudée et complice, qui je pense, permet à notre association de se maintenir et se pérenniser en gardant ses valeurs et sa spécificité.

Nous restons une association de lutte contre l'illettrisme, d'alphabétisation et de FLE et aussi une plate forme d'évaluation pour l'illettrisme, deux actions distinctes, qui sont présentées régulièrement par Marion à tous nos prescripteurs avec pour objectif de donner à tous une chance de mieux vivre au quotidien. Il est difficile pour les travailleurs sociaux ou pour toute personne recevant du public, de déceler un problème d'illettrisme et surtout de convaincre cette personne à suivre une formation. Ces rencontres permettent également de répondre aux demandes des prescripteurs ou des apprenants et d'évoluer

2018 a été l'année de cette nouvelle organisation et de la préparation des ateliers numériques. En 2019, ce travail sera élargi à toutes nos permanences et répondra aux demandes de nos apprenants et de nos prescripteurs. Ceci complétera les apprentissages des savoirs de base, de la langue française indispensables pour avoir l'autonomie nécessaire pour vivre au quotidien, sortir de l'isolement et maîtriser le numérique.

La France compte 2,5 millions de personnes illettrées. 7% des adultes de 18 à 65 ans ayant été scolarisés en France, mais ayant perdu les acquis de base, souffrent de ce handicap qui les isole. Aujourd'hui, on parle de plus en plus « d'illectronisme ». En 1999, Lionel Jospin lors d'un colloque à Hourtin est le premier à employer ce terme : L'Internet ne doit pas nourrir de nouvelles inégalités dans l'accès au savoir. [...] A travers l'école, en particulier, l'État peut prévenir "l'illectronisme", avant qu'il ne devienne un nouvel avatar de l'illettrisme.»

A la lecture, l'écriture ou le calcul, une autre compétence clé devra-t-elle se rajouter ?

Obligatoirement, car ce phénomène touche un public plus étendu, c'est un « analphabétisme numérique »

Pour notre public, en difficulté avec les savoirs de base c'est un peu la double peine car il ne faut pas oublier que internet est constitué de 90% d'écrit. Le numérique devient une source d'inégalité sociale, culturelle et économique. En effet, la compétence numérique est une compétence indispensable pour vivre au quotidien et travailler.

De nouveaux usages se sont développés : les réseaux sociaux, le numérique qui a investi notre quotidien (suivre les enfants avec pronote par exemple) effectuer la majorité des démarches administratives, chercher un emploi, lire un mail... De plus, pas un jour ne passe sans que les médias ou une administration ne fasse référence à un site internet auquel beaucoup de nos apprenants, en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme, ne peuvent accéder et se trouvent doublement exclus.

Nous pouvons constater que l'apprentissage du numérique est obligatoire et doit devenir un outil pour lutter contre l'illettrisme, l'analphabétisme et l'exclusion.

Un grand merci à toute l'équipe, bénévoles et salariées à tous nos soutiens qui nous permettent de voir un bel avenir à notre association.

Nicole Rayssiguier (présidente)

«Nous vivons à l'ère de la révolution de l'information. C'est une révolution qui offre beaucoup de liberté, un peu de fraternité et aucune égalité»

Shashi Tharoor ,sous secrétaire des Nations Unies

SOMMAIRE

Mot de la Présidente	p 2
Sommaire	p 3
1. Rappel	p 4
2. Pourquoi lutte contre l'illettrisme, alphabétisation et FLE ?	p 5
3. Notre équipe, notre organisation	p 6
4. Nos permanences	p 7
5. Notre public en 2018	p 8
A- Femmes / Hommes	
• par âge	
• par public	
• par niveau	
B- Lieu d'habitation	
C- Prescripteurs	
D- Situation administrative	
6. Notre public au fil des ans	p 14
A- Femmes / Hommes	
B- Type de public	
7. Notre travail	p 15
8. Plate-forme « Diagnostic illettrisme »	p 18
9. Nos projets pour 2019	p 20
10. La Fédération Médoc Initiatives	p 21
11. Remerciements	p 22
12. Nos statuts	p 23

1. Rappel

Quelques dates

2003 - 2004

L'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) menée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) en partenariat avec l'Agence Nationale de la Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) révèle que 9 % des personnes résidant en France et ayant été scolarisées en France éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit et peuvent donc être considérées en situation d'illettrisme.

*Selon l'ANLCI l'**illetterisme**, désigne la situation des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base.*

Août 2004

Avec le soutien de Pays Médoc et du Comité de Liaison de la Promotion (CLAP), une équipe de bénévoles crée **L'Oiseau Lire**, une association de lutte contre l'illettrisme.

Rapidement l'association accueille également du public analphabète et du public non-francophone souhaitant des cours de Français Langue Étrangère (FLE).

L'Oiseau Lire devient une association de lutte contre l'illettrisme, d'alphabétisation et de FLE.

*L'**analphabétisme** désigne la situation des personnes qui n'ont jamais été scolarisées.*

Le but de l'association est d'amener les personnes en difficulté avec la langue française à l'oral ou à l'écrit vers une autonomie leur permettant de gérer leur quotidien.

*Les étrangers qui ne parlent pas la langue, doivent prendre des cours de **FLE**. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.*

Printemps 2006

L'Oiseau Lire embauche sa première salariée.

Novembre 2014

L'association devient **Organisme de Formation** et travaille en relation avec différents Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

Novembre 2017

L'Oiseau Lire se structure et se professionnalise en créant un poste de direction.

2. Pourquoi lutte contre l'illettrisme, alphabétisation et FLE ?

Vivre son quotidien en éprouvant des difficultés pour lire, écrire, parler ou comprendre le français rend vulnérable. Pour une grande majorité de non lecteurs, non scripteurs, non francophones, des tâches simples du quotidien deviennent source de stress et d'angoisse. Du fait de leur non maîtrise de la langue écrite ou orale, ils doivent chaque jour user de stratégies pour surmonter leur « handicap ». Non autonomes, ils se voient souvent contraints de s'adresser à une tierce personne pour les aider dans leurs démarches.



Dessin extrait de l'outil de débat expo-quiz L'illettrisme, parlons-en ! www.lemoutard-expos.fr

Par ailleurs, en difficulté pour communiquer et interagir avec leur environnement, ils ne peuvent pas trouver leur place pleine et entière au sein de notre société et ils s'isolent. Ceci est d'autant plus vrai pour les personnes en situation d'illettrisme qui développent un sentiment de honte, de mésestime d'elles-mêmes, de frustration et de souffrance.

Parce que l'apprentissage de la langue orale ou écrite rend autonome, l'association en a fait sa priorité. Avec des méthodes adaptées à chacun, L'Oiseau Lire accompagne ces différents publics. Elle leur apprend à lire, à écrire, à parler français, favorisant leur prise ou reprise de confiance en eux et leur insertion sociale et professionnelle. Elle délivre les clés qui leur permettront d'agir par eux-mêmes, de mettre en œuvre des savoirs et des savoir-faire, d'avoir un regard éclairé sur le monde, de faire des choix de vie, de se libérer de leur non maîtrise qui les maintient « sous tutelle ».

3. Notre équipe, notre organisation

Marion JOUANIN

formatrice depuis 2008
directrice depuis 11/2017

Sophie RICHARD

formatrice depuis 2009
resp. adm. depuis 11/2017

Lydie SIRAKORZIAN

formatrice depuis 2008
resp. animation depuis 11/17

Françoise MAGIMEL

formatrice depuis 12/02/2018

Alexandra MARNIER

formatrice depuis 03/01/2018

Isabelle MOURICOU

formatrice depuis 03/2014

L'association s'est dotée d'une direction « salariée » en novembre 2017.

Auparavant, elle était dirigée par le Conseil d'Administration et surtout par le Bureau, composé d'une Présidente et d'une Trésorière, qui administrait bénévolement l'association depuis sa création, consacrant en moyenne 20 à 35 heures hebdomadaire à cette gestion.

En 2018, le Conseil d'Administration et le Bureau se sont étoffés, le Bureau accueillant une Secrétaire et le Conseil d'Administration des membres actifs.

En fonction de leur disponibilité, les formateurs bénévoles donnent de 2 à 12 heures de cours hebdomadaires.

Présidente

Nicole RAYSSIGUIER

depuis 08/2004

Trésorière

Anne SAVIN

depuis 08/2004

Secrétaire

Anne SAUVEROCHE

depuis 03/2018

Formatrices

Sylvie ANDRAU

depuis 2004

Dominique COUTANT

depuis 2017

Caroline DEDIEU

depuis 2017

Monique DESCHAMPS

depuis 2018

Cécile HERVOIS

depuis 2018

Françoise HOUDARD

depuis 2015

Marie-Claude JULIE

depuis 2016

Marie-Christine LEBON

depuis 2015

Danielle LIGER

depuis 2018

Marie-Jo MONROCQ

depuis 2017

Patrick PICHONNIER

depuis 2018

Anne SAUVEROCHE

depuis 2016

Dominique TESSONNEAU

depuis 2006

Françoise THIBAUDAT

depuis 2017

Josette TISSANDIER

depuis 2018

Nicole VIEIL

depuis 2007

Le travail des bénévoles est complémentaire au travail des salariés. Sans eux, L'Oiseau Lire ne pourrait pas accueillir autant de personnes, intervenir sur autant de permanences et proposer des plages horaires si larges.

4. Nos permanences

En Médoc, la mobilité est une problématique majeure.

Les transports en commun se développent mais restent peu nombreux, inexistant sur certains axes et peu fréquents, ce qui rend les déplacements difficiles pour les personnes non motorisées.

Pour répondre aux demandes et permettre l'accès à nos cours au plus grand nombre, nous intervenons sur 11 permanences.

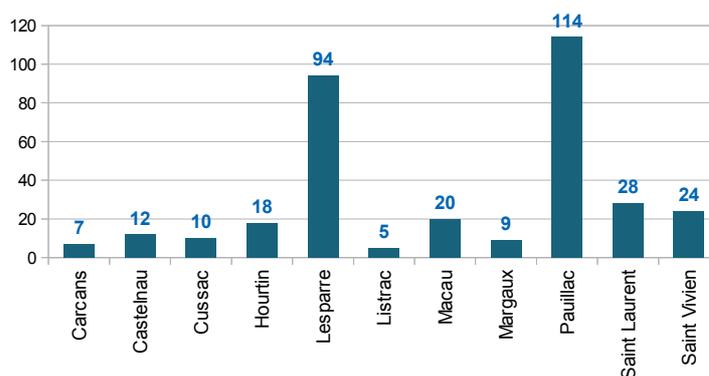
En cas de besoin, nous pouvons ouvrir des permanences temporaires comme ce fut le cas cette année à Saint Julien et comme ce sera le cas en 2019 sur Lacanau.



Chaque commune met des locaux à notre disposition plusieurs heures par semaine, pour nous permettre de dispenser nos cours.

Sur la commune de Lesparre, l'APADEV (Structure d'Insertion par l'Activité Économique) nous a prêté une salle 2 heures par semaine pour les cours du soir.

En 2018, **341 personnes** furent accueillies sur nos permanences.



5. Notre public en 2018

Deux modes de fonctionnement pour accueillir nos apprenants :

- en entrées et sorties permanentes : les personnes s'inscrivent aux cours de leur propre volonté et terminent leur formation lorsqu'ils le décident.
- en session de formation : les personnes sont orientées vers nos cours par leur employeur ou l'ofii, un calendrier de formation est mis en place et les personnes se doivent de le respecter.

2018 en quelques chiffres :

- 341 personnes accueillies
- 152 inscrites
- 312 pour au moins 4 heures de cours
- 96 pour au moins 50 heures de cours

Nous avons basé ce rapport d'activité sur les **312 personnes ayant suivi au moins 4 heures de cours**, considérant que les 29 personnes venues moins de 4 heures (essentiellement des travailleurs étrangers, saisonniers, mobiles) n'étaient pas représentatifs de notre travail.

A - Femmes / Hommes

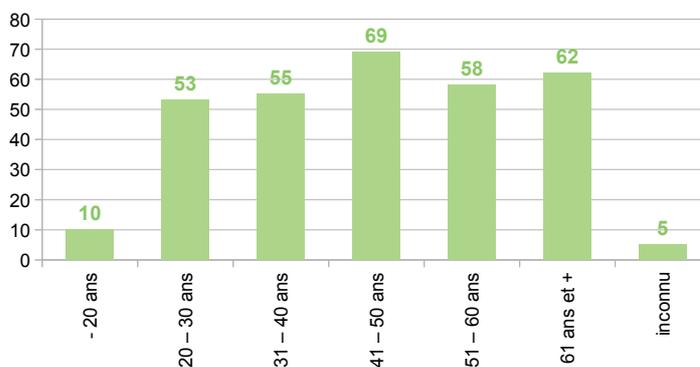
Comme chaque année, les femmes sont majoritaires :

- 196 femmes
- 116 hommes

• Par âge

Les personnes les plus jeunes sont les moins nombreuses. En général, elles préfèrent se débrouiller seules et s'orienter directement vers l'emploi.

Après 20 ans et surtout après 40 ans, les personnes reconnaissent que leur non maîtrise de la langue ou des savoirs de base a des conséquences négatives sur leur vie personnelle, familiale, professionnelle. Elles admettent qu'entrer sur un parcours de formation leur sera bénéfique.



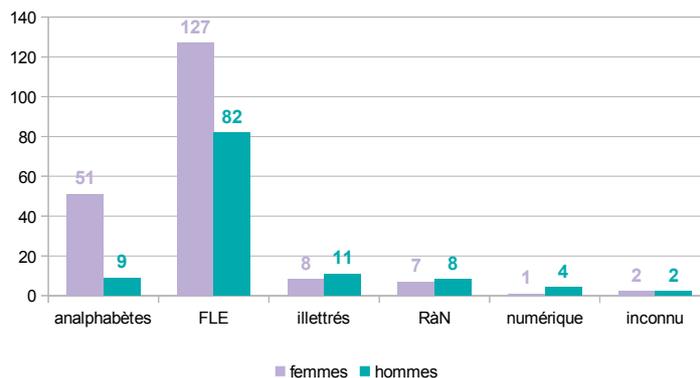
• Par public

⇒ Le **public FLE** est comme chaque année le plus nombreux ; nous y retrouvons beaucoup de travailleurs saisonniers venus travailler à la vigne.

⇒ Les femmes **analphabètes** sont presque 6 fois plus nombreuses que les hommes.

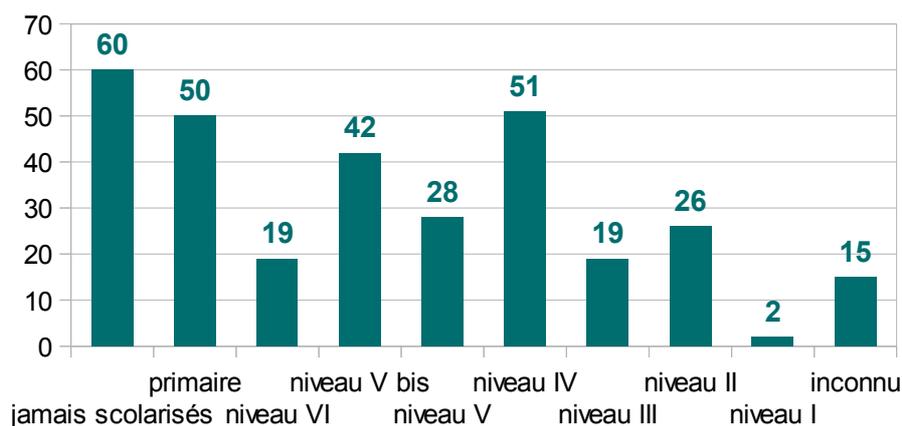
Dans certains pays, contrairement aux hommes, les femmes ont peu accès à l'école.

⇒ Les **personnes en situation d'illettrisme** et les **personnes en Remise à Niveau** ont souvent connu l'échec scolaire et ne souhaitent pas intégrer une structure s'apparentant de près ou de loin à l'école. Ils préfèrent user de stratégie de contournement pour faire quotidiennement face aux difficultés qu'ils rencontrent en raison de leur non maîtrise des savoirs de base.



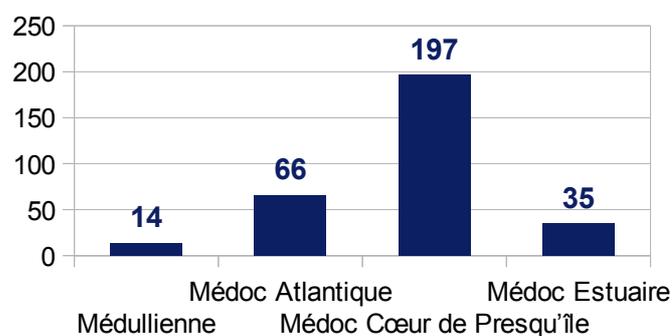
⇒ Pour l'année 2018, le public « **numérique** » est minoritaire car il s'agit d'ateliers « d'accès au numérique » mis en place en décembre et qui prendront toute leur place en 2019.

• Par Niveau

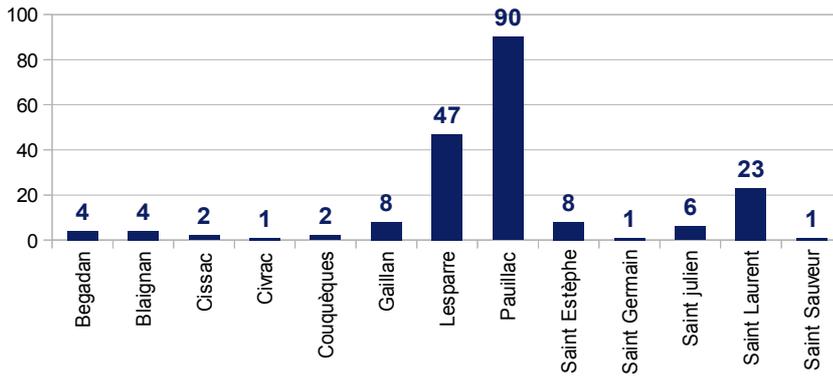


B. Lieu d'habitation

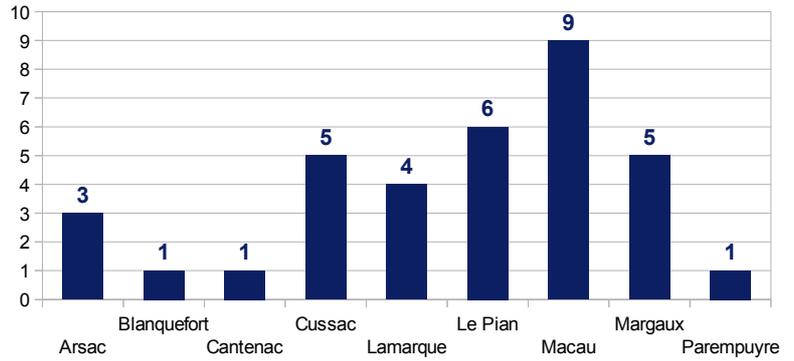
La plus forte proportion de personnes réside sur la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île, notamment sur Pauillac (90 personnes) et Lesparre (47 personnes).



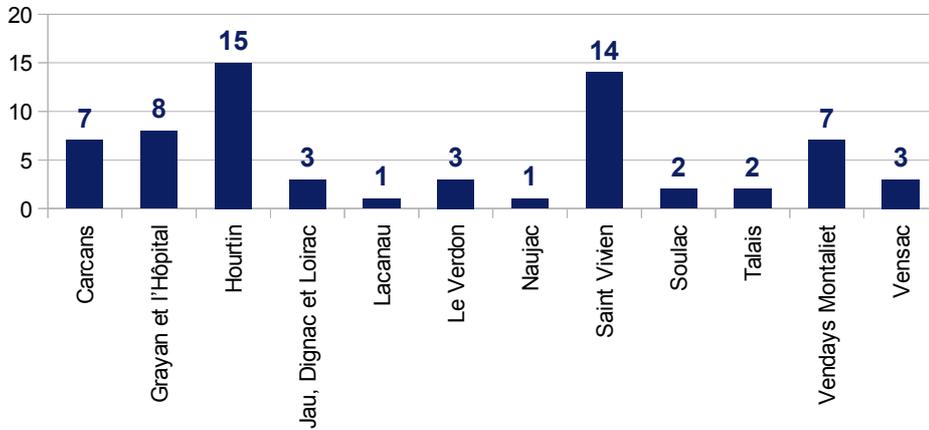
Médoc Coeur de Presqu'île



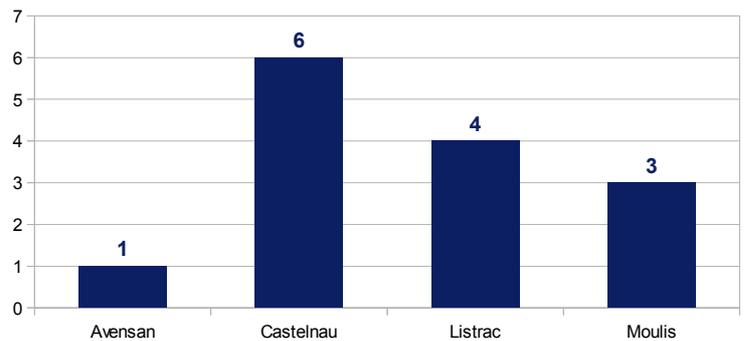
Médoc Estuaire



Médoc Atlantique

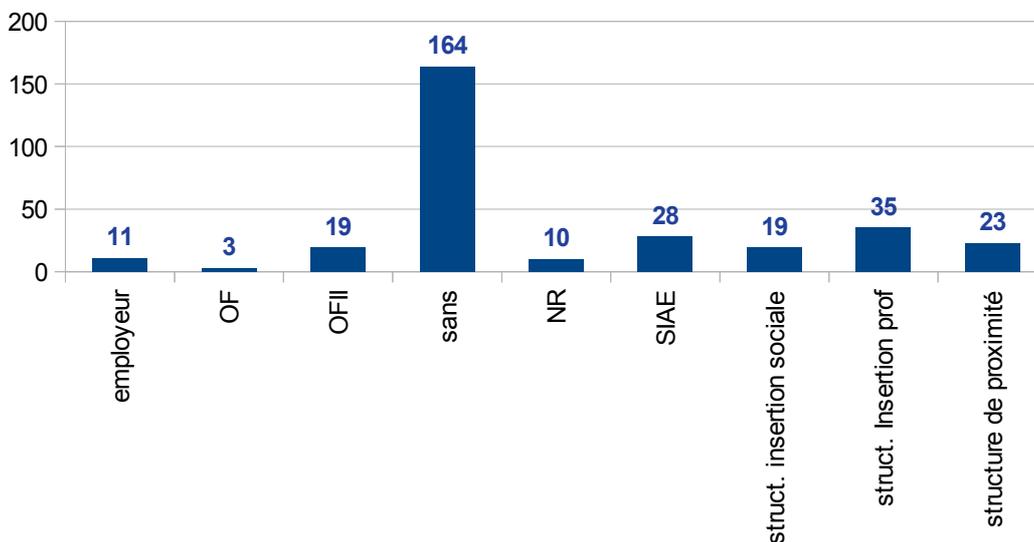


Médullienne

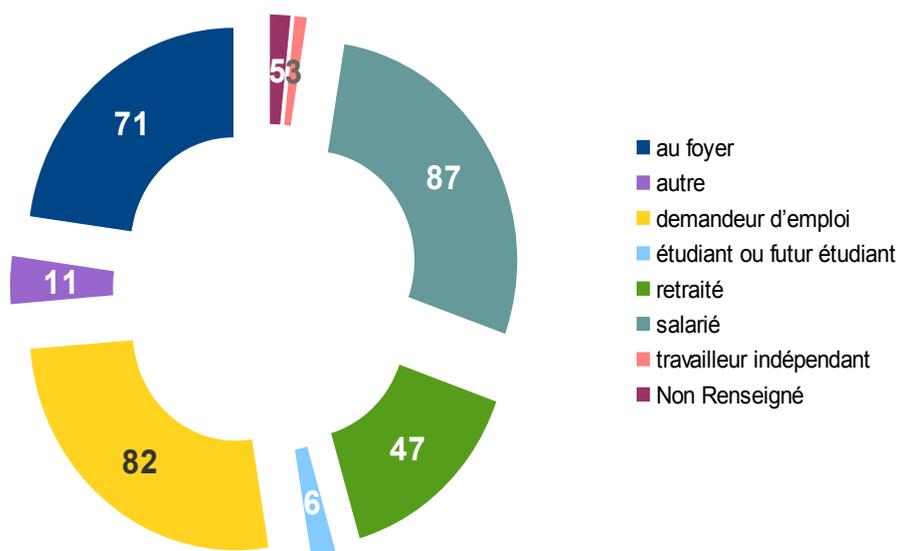


C. Prescripteurs

Depuis la création de l'association, le « bouche à oreille » reste la principale source d'orientation de notre public. Lorsqu'une personne est dirigée vers l'association par un conseiller Pôle Emploi, une assistante sociale, une secrétaire de mairie, ... elle en parle ensuite autour d'elle et convainc d'autres personnes de l'importance de venir en cours.



D. Situation administrative



► Les Demandeurs d'Emploi

- 30 orientés par une structure d'accompagnement à l'insertion professionnelle*
- 5 orientés par une structure d'accompagnement à l'insertion sociale*
- 5 orientés par une structure de proximité*
- 4 orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- 2 orientés par des organismes de formation
- 33 sans prescription
- 3 non renseignés

20 analphabètes
53 FLE
8 en situation d'ill
1 non renseigné

L'objectif de ces apprenants est souvent d'apprendre rapidement pour se diriger ensuite vers une formation qualifiante ou un emploi stable.

► Les salariés

- 4 orientés par une struct. d'acc. à l'insertion prof^{elle*}
- 4 orientés par une struct. d'acc. à l'insertion sociale*
- 4 orientés par une structure de proximité*
- 6 orientés par l'OFII
- 8 orientés par leur employeur
- 26 orientés par une SIAE
- 34 sans prescription
- 1 non renseigné

10 analphabètes
52 FLE
6 en situation d'ill
5 Ap du numérique
14 RàN

Ils viennent le soir, après leur journée de travail et pour beaucoup, il s'agit de se maintenir dans l'emploi et de progresser professionnellement.



► Les personnes au foyer

- 1 orientés par une struct. d'acc. à l'insertion prof^{elle*}
- 7 orientés par une struct. d'acc. à l'insertion sociale*
- 5 orientés par une structure de proximité*
- 9 orientés par l'OFII
- 1 orienté par la préfecture
- 1 orienté par une SIAE
- 44 sans prescription
- 3 non renseignés

16 analphabètes
50 FLE
3 en situation d'ill
1 RàN
1 non renseigné

Il s'agit majoritairement de femmes (68) qui souhaitent pouvoir gérer leur vie familiale sereinement.

► Les retraités

- 2 orientés par une struct. d'acc. à l'insertion sociale*
- 2 orientés par une structure de proximité*
- 1 orientés par un organisme de formation
- 42 sans prescription

113 analphabètes
34 FLE

Ce sont souvent des personnes seules (enfants indépendants) qui éprouvent des difficultés pour assurer leur quotidien.

► Les étudiants ou futurs étudiants

sont des jeunes étrangers de plus de 16 ans, venus en France pour suivre leur famille. Ils viennent sur de courte période, le temps d'apprendre quelques bases leur permettant de s'orienter par la suite vers un cursus scolaire ou vers une formation.

► Les travailleurs indépendants

sont des créateurs de micro-entreprises. Leurs besoins sont essentiellement liés à leur emploi. Ils souhaitent se perfectionner aussi bien à l'oral qu'à l'écrit afin de gérer leur entreprise le mieux possible.

► Non renseigné

personnes pour lesquelles nous n'avons pas réussi à connaître la situation administrative.

► Les « autres »

sont des touristes, des « garanties jeunes », des personnes en invalidité.

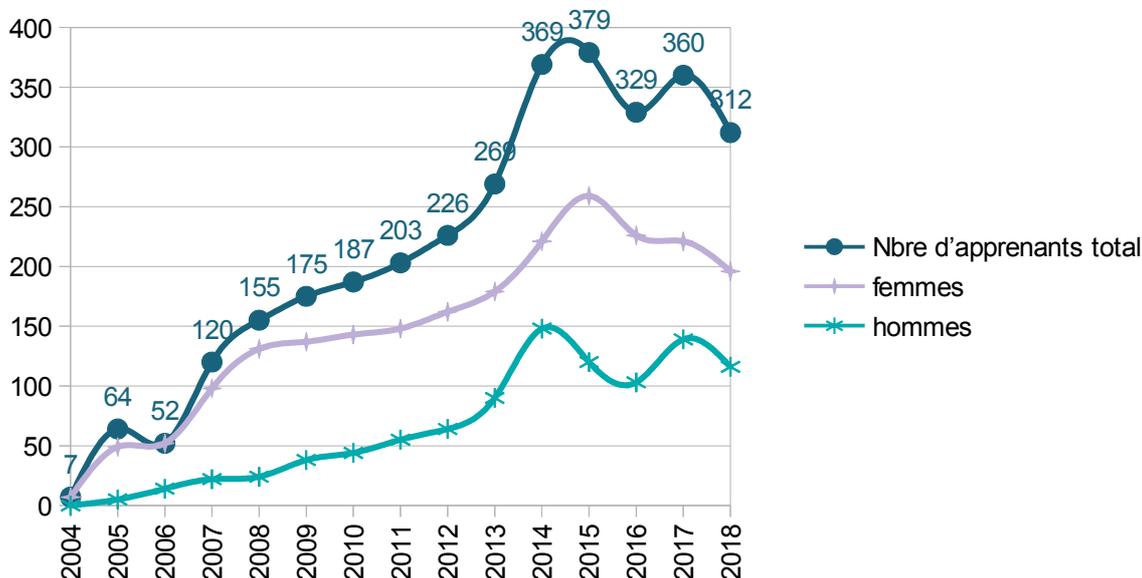
*structure d'accompagnement à l'insertion professionnelle : Pôle Emploi, mission locale, cap emploi

*structure d'accompagnement à l'insertion sociale : CCAS, MDSI, éducateurs

*une structure de proximité : mairie, office du tourisme, médecin, CIO, associations

6. Notre public au fil des ans

A - Femmes / Hommes



De sa création jusqu'à 2015, l'association n'a cessé de voir le nombre d'apprenants augmenter, passant de 54 en 2004 à 379 en 2015.

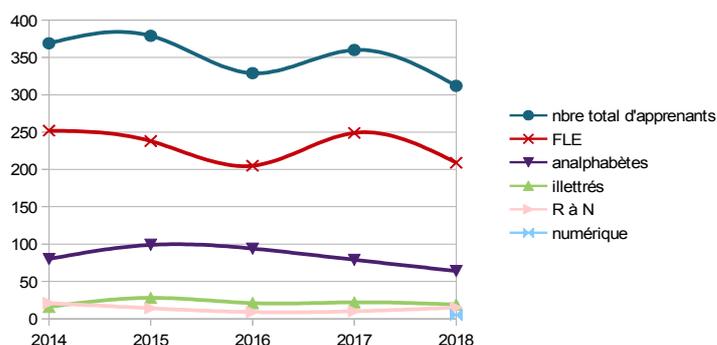
Depuis 2015, nous constatons une légère diminution qui s'est accentuée en 2016, puis en 2018 (360 apprenants en 2017 / 312 en 2018). Deux raisons pour expliquer ceci :

- en 2015, L'Oiseau Lire a connu des difficultés qui ont eu des répercussions sur l'accueil des apprenants.
- en 2018, la restructuration de l'association a modifié l'organisation de certaines permanences, notamment Pauillac, qui a vu ses plages d'ouverture réduites de près d'un tiers, diminuant de fait sa capacité d'accueil (en 2019, Pauillac va ré-élargir ses horaires).

L'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes se maintient, avec toujours une majorité de femmes : environ 60 à 70 % de femmes.

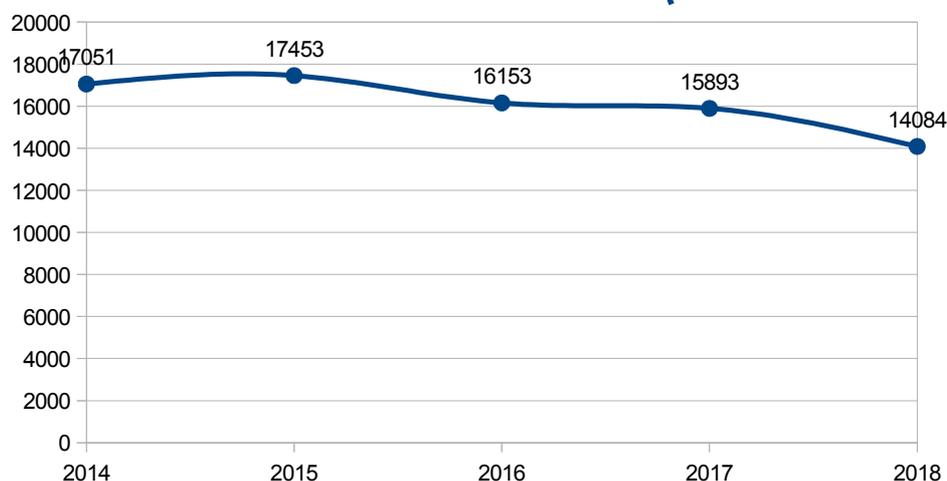
B. Type de public

Alors qu'au cours des premières années de création de l'association, le public analphabète était le plus nombreux, à partir de 2010, c'est le public FLE qui a massivement augmenté pour être majoritaire depuis 2011.



7. Notre travail

En 2018, nous avons donné **14 084** heures de cours.
(heures formateurs X par nombre d'apprenants)



Grâce au travail cumulé des bénévoles et des salariés, les cours en petits groupes sont largement prédominants.

Le travail de formateur ne consiste pas exclusivement à la dispense de cours. Il y a en amont et en aval de chaque cours un travail pédagogique non négligeable à effectuer :

→ Une personne se présente dans nos locaux, spontanément ou orientée par un prescripteur (ofii, siae, conseiller Pôle Emploi ou mission locale, assistante sociale ...)

→ Nous l'accueillons, remplissons un questionnaire d'accueil avec elle (voir annexe), et lui présentons l'association, en lui expliquant ce qu'est un parcours de formation et ce que cela implique.

→ Ce premier contact est fondamental. C'est au cours de cet entretien d'accueil que nous procédons à un premier positionnement de la personne, que nous définissons avec elle ses besoins, ses objectifs et que nous établissons un plan de formation.

→ Par la suite, nous procédons régulièrement à des évaluations.

→ En cours de formation, nous pouvons être amenés à établir à la demande de la personne une attestation de formation (voir annexe) qui lui permettra de justifier d'un nombre d'heures de présence dans nos cours.

Chaque apprenant a des besoins spécifiques à sa situation propre et nous essayons d'adapter nos réponses au plus près de ces besoins et au plus près des souhaits de chacun.

Ainsi, chaque heure de cours se prépare soigneusement.

Le travail effectué en cours n'est pas le même en fonction du public, analphabète, en situation d'illettrisme ou FLE. Il existe différentes méthodes :

• Pour les **personnes analphabètes**, il s'agit d'un premier apprentissage. Tout est donc à apprendre, du geste graphique, à la lecture/écriture, en passant par la reconnaissance des différents alphabets. Pour travailler avec ces personnes nous utilisons la Méthode Naturelle de Lecture Écriture (MNLE), dérivé de la méthode Freinet, que le CLAP nous a enseigné et qui a déjà fait ses preuves.

• Pour les **personnes en situation d'illettrisme**, la méthode utilisée varie en fonction du niveau de la personne : nous pouvons nous servir de la MNLE ou de documents plus complexes. Nous pouvons également nous servir de l'outil informatique afin d'amener la personne à maîtriser les bases du traitement de texte et à pouvoir « surfer » sur internet (pour gérer ses comptes personnels en ligne par exemple).

• Pour les **personnes en remise à niveau**, nous utilisons divers outils pédagogiques dont le but est d'amener la personne à comprendre pourquoi elle commet des erreurs et à savoir appliquer les différentes règles de grammaire, conjugaison, calcul qui lui permettront à l'avenir de ne plus commettre ces erreurs. De même que pour les personnes en situation d'illettrisme, nous pouvons également nous servir de l'outil informatique.

• Pour les **personnes venant en cours de Français Langue Étrangère**, le travail de l'oral prédomine, l'objectif prioritaire étant de comprendre et de se faire comprendre, puis consolidation par l'écrit du vocabulaire, de la conjugaison, des règles de grammaire.

Pour tous, l'apprentissage est lié **au quotidien**.

C'est pour cette raison, que nous mettons régulièrement en place dans nos cours des **Ateliers Socio Linguistiques (ASL)**.

Initialement, ils sont à destination d'un public étranger, cependant, des personnes en situation d'illettrisme et en grande difficulté peuvent y prendre part.

L'objectif est d'amener les apprenants vers une « autonomie sociale », c'est à dire :

- être autonome dans des espaces tels que la poste, la banque, la mairie, les transports en commun
- savoir gérer son budget, s'occuper de sa santé et de celle de ses enfants, s'occuper de ses documents administratifs
- s'impliquer dans son environnement local, institutionnel, professionnel
- pouvoir participer à la vie culturelle

L'objet des apprentissages n'est plus centré sur la langue. La maîtrise du français devient le moyen de s'intégrer dans la société et d'être autonome dans sa vie quotidienne.

Il s'agit d'une action de proximité en interaction avec des espaces sociaux, culturels ou institutionnels (bibliothèques, cinéma, CCAS, CAF, ...). Elle est basée sur le déplacement des apprenants dans ces espaces sociaux, ainsi que la venue d'intervenants extérieurs.

A- Partenariat avec Insermédià et l'OFII

Les personnes primo-arrivantes non Européennes, soumises à une obligation de formation linguistique et orientée vers l'Oiseau Lire par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) doivent suivre un programme bien particulier imposé par ce

dernier. Il s'agit d'aborder 5 thèmes (le logement, la vie professionnelle, la famille et la santé, l'éducation et la vie culturelle, les déplacements) selon un « déroulé » précis et dans un nombre d'heures donné.

B- Parcours de formation financés par des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

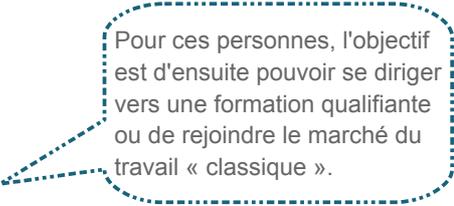
Organisme de formation depuis novembre 2014, L'Oiseau Lire accueille des salariés souhaitant gagner en compétences qui utilisent leurs heures de formations acquises au titre de leur Compte Personnel de Formation pour suivre des cours d'alphabétisation, de remise à niveau, de Français Langue Étrangère financés par l'O.P.C.A. de leur entreprise.

Parfois, c'est l'employeur qui demande à son salarié de se former.

En 2018, nous avons ainsi reçu 35 personnes salariées venues sur leur temps de travail ou sur leur temps libre.

Parmi elles, 26 personnes salariées en SIAE :

- 8 salariés de l'APADEV
- 6 salariés de SOS EMPLOI MEDOC
- 8 salariés de VINAFAERA
- 4 salariés d'ARES COOP



Pour ces personnes, l'objectif est d'ensuite pouvoir se diriger vers une formation qualifiante ou de rejoindre le marché du travail « classique ».

C- Bilan de notre travail en 2018

Pour résumer, comme tous les ans, en 2018, nous avons :

- ☞ donné des cours de FLE
- ☞ donné des cours d'alphabétisation
- ☞ accompagné des personnes en situation d'illettrisme
- ☞ donné des cours de calcul
- ☞ accompagné des personnes dans leur apprentissage du code de la route
- ☞ mené des ateliers d'initiation à l'informatique
- ☞ débuté des cours d'accès au numérique et d'accès aux droits
- ☞ organisé des sorties (cinéma, visite, ...)
- ☞ accueilli des intervenants (infirmière de la Maison de la Prévention)

8. Plate-forme « Diagnostic illettrisme »

L'illettrisme est un problème majeur de notre société.

C'est pour cette raison que depuis 2015, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine ont, en collaboration avec le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion du Sud-Ouest (CLAP Sud Ouest), mis en place des **plate-formes « Diagnostic illettrisme »** sur le territoire de la Gironde.

Trois plate-formes en Gironde :

- une plate-forme sur le Bassin d'Arcachon
- une plate-forme sur Blaye
- une plate-forme sur le Médoc

Sur le Médoc, c'est L'Oiseau Lire qui s'est vu confier la mise en œuvre de ce dispositif, son organisation et sa gestion.



Le rôle de cette plate-forme est double :

- ☞ repérer les personnes en situation d'illettrisme afin de les évaluer et les orienter vers une structure compétente capable de leur proposer une formation adaptée à leurs besoins et à leurs demandes
- ☞ jouer un rôle d'« observatoire », afin de proposer un état des lieux de la situation de l'illettrisme

Cette action repose sur 2 axes :

- ▲ **le réseau repéreur** : toute personne recevant du public peut être en capacité de « détecter » des situations d'illettrisme et d'orienter les personnes vers la plate-forme (il existe pour cela des formations mises en place par le CLAP)
- ▲ **l'accueil – évaluation – orientation** : L'Oiseau Lire reçoit les personnes orientées, les évalue et leur propose une orientation

❖ Comment ça se passe ?

Un prescripteur (conseiller Pôle Emploi, assistante sociale, ...) oriente une personne sur le dispositif. La personne est reçue en entretien d'accueil individuel, au cours duquel elle sera soumise à des tests de niveaux. A la suite de cette évaluation, une proposition d'orientation vers une structure de formation lui est faite, et une première prise de contact avec l'organisme peut même être effectuée.

Un retour d'évaluation est envoyé au prescripteur et par la suite, un suivi du plan d'action est mis en place.

❖ Pour qui ?

Cette offre de diagnostic, évaluation et orientation s'adresse à toute personne de plus de 16 ans, ayant été scolarisée en France mais n'ayant pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul pour être autonome dans les situations simples de la vie courante.

❖ Où ?

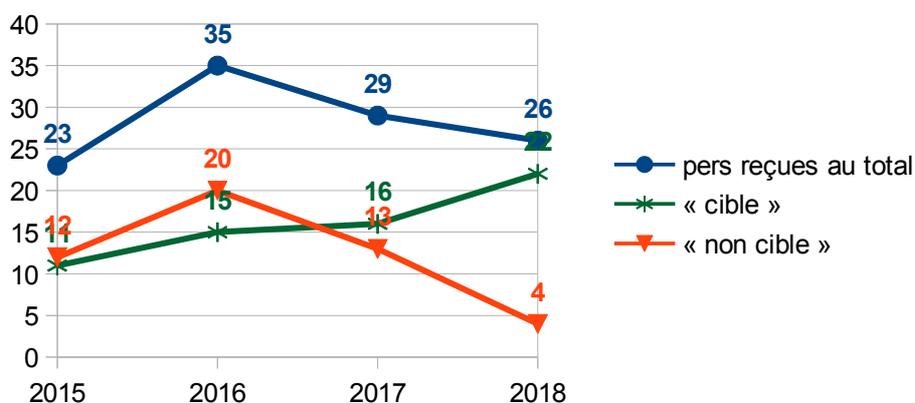
Sur le territoire du Médoc dans les 11 permanences de L'Oiseau Lire.

❖ Mise en place

Tous les formateurs de l'Oiseau Lire ont suivi une formation spécifique pour cette action afin de pouvoir mener le projet à bien.

Les personnes en situation d'illettrisme sont très souvent honteuses de leur situation, qu'elles vivent comme un handicap. Il s'agit pour le formateur de se montrer bienveillant et d'établir une relation de confiance avec elles afin qu'elles comprennent pourquoi elles ont été dirigées vers cette action et ce que cela peut apporter de positif dans leur quotidien.

Depuis 2015 nous avons reçu 115 personnes dirigées vers la Plate-forme. Parmi elles, seules 64 correspondaient au public cible (personnes en situation d'illettrisme) alors que les 49 autres étaient des personnes analphabètes ou étrangères ayant besoin d'apprendre la langue française.



Pour tous nos partenaires, il est essentiel de bien comprendre que **L'Oiseau Lire** c'est :

- **une structure**
- **deux fonctions**

L'Oiseau Lire



une association,
organisme de
formation, qui
dispense des
cours de
français, de
calcul, d'accès
au numérique

une plateforme,
qui accueille,
évalue, oriente
les personnes
en situation
d'illettrisme

9. Nos projets pour 2019

- Développer notre atelier « accès au numérique et accès aux droits »

Contrairement à notre organisation habituelle, basée sur des entrées et sorties permanentes, ce nouvel atelier fonctionnera en session de 8 séances de 2 heures, avec un maximum de 6 personnes par session.

Par permanence, 4 ou 5 sessions sont prévues pour l'année 2019, soit 32 ou 40 séances de 2 heures.

- Poursuivre notre partenariat avec la Maison de la Prévention de Lesparre.

Plusieurs interventions sont d'ores et déjà prévues :

Thème nutrition (7 séances sur 3 de nos permanences au 1^{er} semestre 2019)

- équilibre alimentaire
- famille de féculents
- alimentation et sel

Thème addiction (3 séances sur 3 de nos permanences au 1^{er} semestre 2019)

Thème vaccination (3 séances sur 3 de nos permanences au 1^{er} semestre 2019)

- Développer les partenariats avec nos partenaires actuels et de nouveaux (notamment une socio-esthéticienne)

- Augmenter le nombre de nos sorties

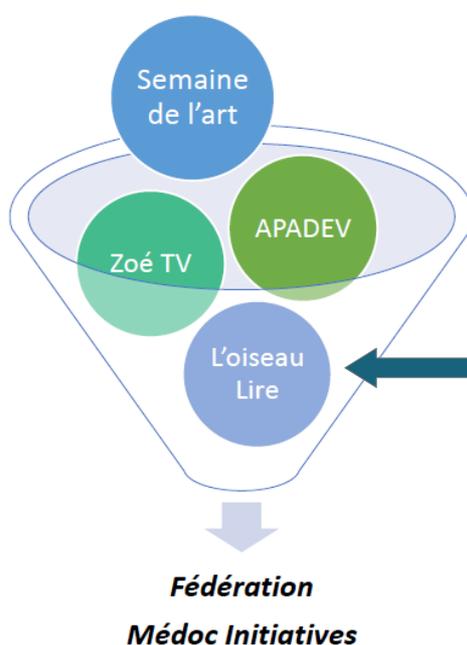
- Participer aux **Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme** qui se dérouleront comme chaque année en septembre.

10. La Fédération Médoc Initiatives

En octobre 2017, l'association L'Oiseau Lire s'est associée à trois associations du territoire du Médoc (APADEV, Semaine De l'Art et Zoé TV) pour créer la **Fédération Médoc Initiatives** (F.M.I.).

Dans un esprit d'entraide et de solidarité, ces quatre structures fondatrices partagent :

- des projets et intérêts convergents dans les domaines culturel, social et d'insertion sur le Médoc
- une volonté commune de contribuer à la dynamique du territoire
- des besoins de consolidation, de mutualisation de compétences et de moyens



2018 fut consacrée à la mise en place de cette fédération qui pourra à l'avenir s'ouvrir à d'autres structures.

11. Remerciements à tous nos partenaires

Sans eux, ni prêts de salles, ni dons et donc pas d'Oiseau Lire :



Ces communes nous aident financièrement

Castelnau, Cissac, Cussac, Macau, Moulis, Queyrac, St Estèphe, St Julien, St Laurent, St Vivien, Talais, Vertheuil.

et / ou matériellement



Sans leur aide, tout serait beaucoup plus difficile :



Des partenaires d'activités indispensables :





Statuts de l'Association

Article 1 : Constitution et Dénomination

Il est créé, conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, entre des personnes physiques et morales adhérentes aux présents statuts, concernées par la lutte contre l'illettrisme chez l'adulte, l'alphabetisation et l'apprentissage de la langue française, une Association ayant pour nom « L'Oiseau Lire »

Article 2 : Objet

Cette Association a pour objectif premier :
- d'apprendre ou de réapprendre à lire et à écrire à un public d'adultes et de jeunes adultes, de plus de 16 ans non scolarisés, français et étrangers ;
- mais aussi : la mise en place d'activités telles que l'aide à l'insertion dans la vie courante, à la lecture de papiers administratifs, factures, bulletin scolaire, l'initiation à l'internet.

Article 3 : Siège social

Le siège social se trouve au 13 rue Saint Julien 33250 SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des membres qui le composent.

Article 4 : Lieux d'activités et Durée

Nos activités et notre action se situeront dans le MEDOC.
La durée de l'association est illimitée

Article 5 : Composition

L'association se compose de :
- **Membres actifs** : personnes physiques à jour de leur cotisation, qui possèdent le droit de vote au sein de l'Association et qui ont suivi ou s'engagent à suivre une formation reconnue leur permettant de contribuer aux activités de l'Association (en tant que formateurs bénévoles, gestionnaires administratifs, etc).
- **Membres bénéficiaires** : personnes physiques ou morales qui aident financièrement l'association.
- **Membres bénévoles** : personnes physiques, à jour de leur cotisation, qui bénéficient des activités de l'Association mentionnées à l'Article 2 et qui possèdent le droit de vote au sein de l'Association ;

La qualité de membre se perd par démission, décès, dissolution ou radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave. L'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à s'expliquer devant le bureau.

Article 6 : Affiliation

L'Association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du Conseil d'Administration.

Article 7 : Ressources

Les ressources comprennent :
les cotisations annuelles, les subventions de l'état, des collectivités locales et territoriales et autres associations et sociétés, les dons et legs, les contributions de Fondations, les manifestations autorisées
et plus généralement, toutes sommes et biens que l'association peut recevoir, posséder et administrer.
Il est tenu au jour le jour une comptabilité des recettes, des dépenses.

Article 8 : Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose des membres actifs de l'Association.
Le Conseil d'Administration se réunit au moins 2 fois par an.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du Bureau se composant à minima de 2 personnes et à maxima de 6 personnes, élues parmi les membres actifs, pour 3 ans et renouvelable par tiers tous les ans, à l'issue de l'Assemblée Générale.

Le Bureau est constitué comme suit :

- un président : il représente l'association lors des contacts extérieurs, il dirige administrativement l'association ;
- un trésorier : il s'occupe des paiements, reçoit les rentrées d'argent, il réalise les comptes (bilan, annexes...) qu'il présente en assemblée générale.
- un secrétaire : responsable des compte-rendu des réunions, il tient à jour le registre spécial, il est responsable des archives et s'occupe des courriers.

Les fonctions de président et trésorier peuvent être doublées par les fonctions de Vice-président et trésorier adjoint.
La fonction de secrétaire peut être pleine ou être assurée soit par le Président soit par le Trésorier.

1/2

12. Statuts de l'association

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Bureau jouit des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'Association, sous réserve d'en rendre compte régulièrement à ses adhérents

En cas de besoin, démission ou départ d'un membre du Bureau, celui-ci peut coopter un membre jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau sont bénévoles.

Article 9 : Assemblée Générale Ordinaire

Elle se compose :

- des membres de l'Association.
- de membres de droit institutionnels invités à titre consultatif et sans voix délibérative, et notamment : les membres de CCAS, Pôle Emploi, représentants des Mairies, Conseils Général et Régional, ou autres associations ou Fondations.....
- des représentants des salariés à titre consultatif et sans voix délibérative.

Elle se réunit une fois par an et est convoquée par le Conseil d'Administration.

Les convocations sont envoyées 15 jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère des questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement de son Conseil d'Administration.

Elle élit les membres du Conseil d'Administration.
Elle vote le montant de la cotisation.

Le rapport annuel et les comptes sont remis chaque année aux adhérents présents lors de l'assemblée générale et qui en font la demande.

Article 10 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire peut se réunir pour modifier les statuts ou pour toute décision à prendre en urgence. Tous les membres seront convoqués.

Article 11 : Vote

En cas d'absence, seul le vote par procuration est admis et une seule procuration par adhérent absent est acceptée. Chaque adhérent présent peut cumuler jusqu'à 3 procurations ;

Un quorum de 1/2 des membres présents et représentés est nécessaire pour valider toute décision.

Article 12 : Règlement Intérieur/ Charte

Le règlement intérieur (ou charte) définit le mode de fonctionnement et les valeurs de l'Association à base de respect mutuel et de bienveillance réciproque sans jugement de valeurs.

Il s'applique tant aux membres actifs qu'aux membres bénéficiaires ainsi qu'aux salariés dans leurs relations internes ainsi qu'avec les organismes ou associations interlocuteurs externes.

A

Il est rédigé par le Conseil d'Administration.

Article 13 : Changement et Modifications

Le Président doit faire connaître dans les 3 mois à la préfecture de son département tout changement au sein de l'Association, changement d'ordre administratif, de direction ou modification de statuts.

Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial coté et paraphé par la personne habilitée à représenter l'Association.

Article 14 : Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'assemblée générale convoquée spécialement à cet effet.

L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation de l'association.

Elle attribue l'actif net conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret d'août 1901.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture.

La personne qui n'adhère pas à ces statuts n'adhère pas à l'Association.

2/2

Nous contacter

Nicole RAYSSIGUIER, présidente : 06.14.32.22.12

Contact association 1 : 06.75.17.76.41

Contact association 2 : 06.32.89.84.44

Adresse mail : oiseaulire33@gmail.com